



VW Fun Cup

Règlement technique 2010

La s.a. SpeedWorld est le promoteur de la VW Fun Cup 2010 conformément aux prescriptions du Code Sportif International 2010 de la FIA, des Prescriptions Sportives 2010 du RACB Sport, du présent règlement et éventuellement du règlement particulier, auxquels tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription. Chaque membre des équipes engagées doit avoir pris connaissance de la totalité du règlement.

Art. 1 - Généralités

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par le présent règlement est **STRICTEMENT INTERDIT**. Une modification autorisée ne peut pas entraîner une modification non autorisée.

Les voitures des compétitions étrangères de VW Fun Cup devront obligatoirement être en conformité avec les règlements sportif et technique belges.

Dans le texte ci-dessous, est appelée épreuve : essai(s) officiel(s) et course(s).

Art. 2 - Voitures autorisées

1. La VW Fun Cup est réservée aux voitures construites par SpeedWorld et Dubois SA (châssis et arceau versions 3 et 4). Elles sont livrées ou louées à l'épreuve ou à l'année par SpeedWorld ou par un dealer VW Fun Cup reconnu par SpeedWorld.
2. Une voiture ne participera aux épreuves que lorsque les propriétaires, locataires ou utilisateurs se seront acquittés des sommes réclamées par SpeedWorld pour ses services en début de saison ou avant chaque épreuve.
3. Toutes les pièces de la VW Fun Cup sont estampillées par SpeedWorld ou Dubois SA. Elles peuvent être contrôlées par le RACB Sport à tout moment.
4. Les moteurs ont été équilibrés au banc. Ils développent 160 chevaux (à +/- 2 cv) sur base d'un moteur VW 1900 TDI en version diesel et 130 chevaux (à +/- 2 cv) sur base d'un moteur Golf d'une cylindrée maximale de 1870 cc en version essence.
5. Les équipes s'engagent à ne pas modifier l'aspect de la voiture.
6. Tant le positionnement que les dimensions de l'aileron arrière ainsi que son support doivent être intégralement d'origine. La dimension entre la partie supérieure de l'aileron et le sol est de 1380 mm (avec une tolérance +/- 5 mm), sauf si la voiture est endommagée à la suite d'un incident de course. Dans ce cas, une mesure moyenne pourra être effectuée.
7. Pendant une épreuve, la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs sont seuls juges du remplacement obligatoire d'un élément de carrosserie perdu ou détruit dans sa majorité.
8. En cas de renouvellement de pièces, elles doivent toutes provenir de SpeedWorld Factory ou Dubois SA sauf celles qui sont répertoriées à l'article 13.2 et 13.3 du présent règlement. Toutes les pièces doivent être montées au même endroit que celles d'origine.
9. Les châssis devront au minimum être du type évolution 3 pour les châssis monoplaces portant des numéros de construction inférieurs à 140 et pour les châssis biplaces portant des numéros de construction inférieurs à 320. Tous les châssis portant des numéros de construction supérieurs doivent être du type évolution 4.

Art. 3 - Vérification technique

Une vérification technique aura lieu avant les essais officiels de chaque épreuve. Cette vérification contrôle les aspects de sécurité et, éventuellement, quelques points techniques. Il n'est pas possible, sans démontage, de garantir la conformité totale de la voiture.

Des vérifications complémentaires seront effectuées à l'issue des courses et des dernières séances chronométrées pour les 3 premiers du classement et pour 3 voitures tirées au sort. Les responsables des voitures tirées au sort seront informés pendant l'épreuve.

Les concurrents doivent se présenter à la vérification technique avec le passeport technique d'épreuve pré-rempli. Ce passeport sera délivré lors de la première épreuve et restera la propriété du RACB Sport.

L'organisation d'entraînements libres, qu'ils soient payants ou non, ne dispense pas les concurrents de la vérification technique dont l'horaire doit être scrupuleusement respecté sous peine d'une pénalité financière de maximum € 125 ou d'exclusion de l'épreuve. Une dérogation écrite peut être demandée au Directeur de Course Laurent Voogt (laurent.voogt@skynet.be).

Art. 4 - Pneus

1. Les pneus Uniroyal RainSport 2 sont obligatoires, peu importe les conditions climatiques. Ils devront être achetés chez SpeedWorld Factory à un tarif préférentiel.
2. Les pneus ne peuvent subir aucune manipulation technique et notamment aucun traitement chimique ou usinage de la forme.
3. A tout moment de l'épreuve, les pneus devront garder un relief de minimum trois (3) mm sous peine d'exclusion de la course.
4. Les dimensions des pneus sont :
Avant 195.50/15 avec jantes 7"
Arrière 205.50/15 avec jantes 8"
5. Le nombre de pneus est libre.

Art. 5 - Freins

1. Seuls les freins montés sur les voitures livrées sont autorisés. Les plaquettes VW Fun Cup estampillées SpeedWorld Factory ou Dubois SA et portant le numéro MDB 1266 qualité friction M1144, marquées Fun Cup, sont seules autorisées.
2. Refroidissement AV : entrée d'air d'un diamètre de 70 mm maximum par roue située dans une zone à maximum 320 mm du spoiler avant, s'appliquant à l'axe du diamètre.
Refroidissement AR : entrée d'air ou prise NACA d'une largeur de 70 mm maximum par roue dans la partie avant de l'aile arrière.

Art. 6 - Moteurs, boîte de vitesses et accessoires

1. Le kit de refroidissement du radiateur d'huile et d'alimentation en air du moteur, y compris ses accessoires (scoop, air-box, conduites, fixations, etc.) est obligatoire.
2. Le kit de refroidissement homologué est autorisé pour le démarreur. Il doit être fourni par SpeedWorld Factory ou Dubois SA. Tout autre système de refroidissement du moteur ou d'un de ses accessoires est interdit. Le montage d'une plaque de protection thermique entre l'admission et l'échappement est interdit.
3. Aucune modification n'est permise aux moteurs, tant au niveau des blocs que de leurs accessoires (embrayage, filtre à air, bougies, alternateur, carburateur, ...). A cet effet, les moteurs et les boîtes seront scellés.
En cas de problème mécanique, le moteur sera remis à SpeedWorld Factory qui procédera aux réparations aux frais du concurrent.
4. Le système d'allumage sera soit strictement d'origine VW Fun Cup, soit du type « Safe Box ». Ce dernier dispositif est fortement conseillé pour la fiabilité du moteur. Il est autorisé de déplacer la

bobine d'allumage et son module amplificateur mais pas de monter ces éléments en double. Sauf en diesel.

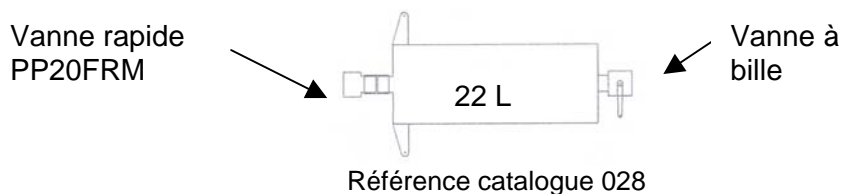
5. Il est strictement interdit d'ouvrir les moteurs et les boîtes de vitesses pour quelque raison que ce soit et/ou de démonter ses accessoires. Seuls les mécaniciens de SpeedWorld Factory, dans le cadre de la mission qui leur est confiée, sont autorisés à ouvrir les moteurs et les boîtes, sous le contrôle du RACB Sport.
6. Il est interdit de modifier la tringlerie de boîte de vitesses. Le montage d'une tringlerie à bille est autorisé.
7. A tout moment, le Collège des Commissaires Sportifs et SpeedWorld se réservent le droit de procéder à l'échange de l'ensemble moteur / boîte et d'autres éléments mécaniques suspects et de les faire vérifier par SpeedWorld Factory, sous le contrôle du RACB Sport.
8. Le Collège des Commissaires Sportifs et SpeedWorld se réservent le droit de sceller et d'emmener les voitures et de les faire vérifier par SpeedWorld Factory, sous le contrôle du RACB Sport. Les frais de vérification seront à charge du concurrent (voir Art.16 - Démontage).
9. Le concurrent est responsable des scellés. Après chaque séance d'essai ou course ou après la sortie du parc fermé, le concurrent dispose de 20 minutes pour signaler la disparition d'un scellé aux contrôleurs techniques. Pendant ce délai, la repose du scellé est gratuite et sans conséquence. Passé ce délai, l'élément incriminé (moteur ou boîte de vitesses) sera renvoyé chez SpeedWorld Factory afin d'être inspecté et re-scellé. Le démontage et la vérification seront facturés et toute irrégularité entraînera le déclassement du véhicule de l'épreuve.

Art. 7 - Carburant - Réservoir - Ravitaillement

1. Seuls les carburants commercial sans plomb 98 et diesel, vendus librement, sont autorisés. L'ajout d'additif appelé « Octane Booster » est conseillé pour la version essence.
2. Dans les stands, les carburants seront stockés dans des ravitailleurs 22 litres homologués par SpeedWorld Factory ou Dubois SA, ou dans des jerrycans métalliques d'une contenance maximale de 20 litres.
3. Le réservoir en cours de validité (validité de 5 ans + 2 ans si le constructeur produit une attestation) doit être d'origine et fourni par SpeedWorld Factory ou Dubois SA. Sa capacité est de 44 L. Il est interdit de supprimer une partie ou la totalité de la mousse interne.

Tant pour les VW Fun Cup monoplaces que biplaces, le bouchon de réservoir est exclusivement du type vanne rapide PP20FTM.

4. Tout système embarqué à bord du véhicule, de contrôle de quantité ou de gestion de réserve de carburant est interdit.
5. L'alimentation du moteur en carburant doit se faire, entre le réservoir et la pompe à essence, par le biais d'une seule conduite flexible armée en une seule pièce et sans raccord intermédiaire. Sauf en diesel.
6. Le filtre à essence est obligatoirement du type plastique translucide fourni par SpeedWorld Factory ou Dubois SA. Le montage d'un pré-filtre est autorisé dans le compartiment moteur juste avant le filtre principal. Sauf en diesel.
7. Les équipes seront chargées du ravitaillement de leurs réservoirs FT3 au moyen de remplisseurs d'une contenance de 22 litres, équipés d'une vanne rapide PP20FRM. Ces bidons homologués doivent provenir uniquement de SpeedWorld Factory ou Dubois SA. Aucune modification n'est autorisée.



8. Le réservoir doit être équipé d'une soupape anti-retour de carburant fournie par SpeedWorld Factory ou Dubois SA. Celle-ci doit être en parfait état de fonctionnement, montée dans le bon sens. Le tuyau reliant le réservoir à cette soupape doit être du type origine VW Fun Cup fournie par SpeedWorld Factory ou Dubois SA. Il ne peut comporter aucune fuite et doit être remplacé à la moindre trace d'usure.

Art. 8 - Suspension

1. La suspension est de type Mc Pherson.

Il existe trois types de ressorts autorisés qui seront estampillés par SpeedWorld Factory ou Dubois SA ou le RACB Sport.

Pour l'intégralité des essais et des épreuves, la garde au sol minimale du châssis, mesurée à hauteur des trains AV et AR, sera à tout moment de 155 mm, sauf si la voiture est endommagée à la suite d'un incident de course. Dans ce cas, une mesure moyenne pourra être effectuée.

Les ressorts hélicoïdaux de suspension doivent à tout moment rester comprimés entre les assiettes de ressort inférieures et supérieures, même lorsque les roues sont levées du sol.

La buselure doit être impérativement à l'intérieur du porte-rotule et comprimée entre l'uniball et l'écrou de l'amortisseur.

Il est autorisé de percer un trou d'un diamètre de 3 mm à la partie inférieure du tube d'amortisseur afin d'évacuer l'eau.

Spring	Total spiral number	Working spiral number	Height	Inside diameter	Spiral diameter
390 measure: 67 kg/cm +/-2 kg/cm	7	5,5	152,5 mm +/-2,5 mm	57 à 58 mm	10,30<X<10,70 mm
500 measure: 82 kg/cm +/-4 kg/cm	7	5,5	152,5 mm +/-2,5 mm	57 à 58 mm	11,05<X<11,30 mm
600 measure: 103 kg/cm +/-3 kg/cm	7	5,5	152,5 mm +/-2,5 mm	57 à 58 mm	11,80<X<12,10 mm
compensation spring New measure:26 kg/cm +/-1 kg/cm	3	1,5	55/56 mm	57 à 58 mm	5,9<X<6,1 mm
Old measure:22,5 kg/cm +/-1 kg/cm	4,5	3	45/46 mm	62 à 63 mm	5,2<X<5,5 mm

2. La barre antiroulis avant, d'origine VW Fun Cup, peut être enlevée. Mais, si elle est montée, elle doit être fixée par toutes ses fixations d'origine.
3. Le montage de triangles tubulaires à l'avant est interdit. Les pivots de triangles avant doivent être en caoutchouc.

Art. 9 - Feux de pluie et de route

1. Un feu de pluie (type 3e feu-stop ou homologué FIA, d'une puissance minimum de 21 W) devra être monté à l'arrière de la voiture, à hauteur de la vitre arrière. Il ne peut être monté à plus de 10 cm de l'axe longitudinal de la voiture. Il doit être tourné vers l'arrière et parfaitement visible de l'arrière. Il devra, à tout moment, pouvoir être allumé sur ordre de la Direction de Course.
2. Deux phares loupes devront être placés à l'avant et à l'intérieur de la carrosserie.
3. Pour les pilotes débutants (monoplaces) et les biplaces avec passagers, le feu de pluie devra être clignotant et fonctionner en permanence.
4. La direction de course, en fonction des conditions climatiques, peut imposer que tous les feux de pluie soient allumés en permanence.
Si un véhicule connaît des soucis avec son équipement lumineux, il ne pourra rester en piste que si, au moins, un point lumineux avant et un point lumineux arrière fonctionnent.
De même, au minimum un feu stop doit fonctionner.

Art. 10 - Aération

1. L'aération du compartiment moteur par le forage, dans la vitre arrière, de maximum 5 trous d'un diamètre maximum de 50 mm, alignés horizontalement et centrés sur l'axe longitudinal de la voiture, est autorisée.
Cet emplacement ne peut être celui de la publicité obligatoire.
Le perçage de maximum 2 trous, d'un diamètre maximum de 50 mm, des vitres latérales arrière (capot arrière), gauche et droite, est autorisé.
2. L'aération de l'habitacle par le montage, à hauteur des vitres latérales avant gauche et droite, d'un tuyau de prise d'air (diamètre maximum 50 mm), est autorisée. En aucun cas, les vitres latérales ne peuvent être supprimées.
3. Le soulèvement des vitres latérales arrière (capot arrière) et/ou le soulèvement de la vitre arrière sont autorisés.

Art. 11 - Carrosserie

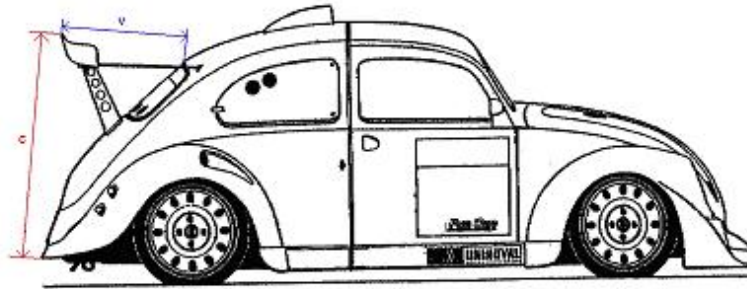
1. La carrosserie doit être exclusivement du type VW Fun Cup fournie par SpeedWorld Factory ou Dubois SA.
2. Le montage de capots avant et arrière à ailes démontables est autorisé. Ils sont exclusivement fournis par SpeedWorld Factory ou Dubois SA.
3. Tout renfort sur une partie de carrosserie est interdit à l'exception de renforts en aluminium d'une surface maximale de 100 cm² autour des points de fixation.
4. Il est autorisé de découper partiellement le capot avant afin d'améliorer le refroidissement du radiateur. Les découpes seront en regard direct avec celui-ci.
5. Le montage de cloisons pare-feu avant et arrière étanches au feu est obligatoire sur les monoplaces et les biplaces.
6. Les différents éléments composant la carrosserie, notamment le spoiler AV, doivent être montés sur le véhicule au départ de l'épreuve.
7. Spoiler avant obligatoire : hauteur du spoiler AV par rapport au sol : à tout moment minimum 85 mm.

8. La distance C (prise au centre de la voiture) entre le bas du capot arrière et le point le plus haut de l'aileron, doit être comprise entre 1120 et 1160 mm (voir dessin).

La distance V (prise au centre de la voiture) entre le haut de la vitre et le point le plus en arrière de l'aileron doit être comprise entre 710 et 750 mm (voir dessin).

Le calcul des distances C et V ne tient pas compte d'un éventuel incident de course, ayant endommagé la voiture. Dans ce cas, des mesures moyennes pourront être effectuées.

Hauteur carrosserie arrière : hauteur minimum passant par le plan médian de la carrosserie AR par rapport au sol : à tout moment minimum 255 mm (le point le plus bas de la carrosserie arrière) sauf si la voiture est endommagée à la suite d'un incident de course. Dans ce cas, une mesure moyenne pourra être effectuée.



9. Les renforts de bas de caisses des capots arrière en carbone/kevlar et la protection arrière des capots, fournis exclusivement par SpeedWorld Factory ou Dubois SA, sont autorisés.

Art. 12 - Poids

1. Poids minimum

Le poids minimum d'homologation du véhicule (monoplace et biplace) est de 800 kg (version diesel) et de 760 kg (version essence) sans pilote et sans son équipement avec tous les réservoirs de liquide de lubrification, de refroidissement et de freinage au niveau normal prévu par le constructeur. A aucun moment de l'épreuve, le véhicule ne devra peser moins que ce poids minimum.

2. Contrôles

Afin de simplifier les vérifications, le véhicule doit être présenté à la vérification technique avec le réservoir de carburant plein. Le poids minimum est alors de 835 kg (version diesel) et de 791 kg (version essence) sans pilote et sans son équipement avec tous les réservoirs de liquide de lubrification, de refroidissement et de freinage au niveau normal prévu par le constructeur.

A aucun moment de l'épreuve, le véhicule ne devra peser moins que ce poids.

Les contrôleurs techniques peuvent également demander de vidanger le réservoir afin de vérifier le poids sans carburant (art. 12.1).

3. Litiges

Seule la balance désignée par la commission technique fait foi.

Le poids minimum est sans tolérance pour les voitures non accidentées pendant l'épreuve.

Pour les voitures accidentées pendant l'épreuve (*on entend par voiture accidentée tout véhicule dont une partie de carrosserie en polyester est manquante; la peinture n'entre pas en considération*), la voiture sera pesée telle qu'elle a passé la ligne d'arrivée mais une tolérance de 5 kg est appliquée. Le team est responsable et est tenu de s'arrêter pour réparation s'il pense que les éléments manquants dépassent cette tolérance.

4. Ajustement

Deux emplacements sont prévus par le constructeur afin de mettre une ou deux boîte(s) à lest. La boîte doit être fixée suivant les prescriptions FIA. Les plaques de plomb doivent être fixées à l'intérieur suivant les prescriptions FIA.

Art. 13 - Rappel des éléments libres ou réglables

1. Réglages autorisés

- la hauteur de la garde au sol (minimum 155 mm à tout moment)
- la répartition de freinage
- le carrossage et le pinçage de suspension
- l'enlèvement de la barre stabilisatrice avant

2. Éléments et accessoires libres, OBLIGATOIRES

- un coupe-circuit (normes FIA obligatoires)

Le coupe-circuit doit couper tous les circuits électriques (batterie, alternateur ou dynamo, lumières, avertisseurs, allumage, asservissements électriques, etc.) et doit également arrêter le moteur.

Ce coupe-circuit doit être d'un modèle antidéflagrant et doit pouvoir être manœuvré de l'intérieur et de l'extérieur de la voiture. En ce qui concerne l'extérieur, la commande se situera obligatoirement au bas du montant du pare-brise côté pilote. Elle sera clairement indiquée par un éclair rouge dans un triangle bleu à bordure blanche d'au moins 12 cm de base. En ce qui concerne l'intérieur, le coupe-circuit doit être repérable au moyen d'un signe distinctif.

- un siège baquet, son support et sa glissière (normes FIA obligatoires et en cours de validité).

La norme d'homologation 8855-1999 ou 8862/2009 est la seule norme valable pour les sièges baquets. Les sièges passagers pour les VW Fun Cup biplaces sont soumis aux mêmes normes.

- un harnais de sécurité à 6 points (8853/98) et ses fixations (normes FIA obligatoires et en cours de validité). Les harnais passagers pour les VW Fun Cup biplaces sont soumis aux mêmes normes.
- un extincteur manuel de 4 kilos en cours de validité ou un système d'extinction, en cours de validité, homologué par la FIA pour une voiture à cockpit fermé.

En vue d'une généralisation obligatoire, les systèmes d'extinction à déclenchement manuel ou électrique aux normes FIA sont vivement conseillés. Ils devront vaporiser le produit en 5 points : sur la partie inférieure du réservoir, de chaque côté de l'habitacle, sur le moteur (côté carburateur/échappement) et sur la boîte (côté radiateur d'huile moteur). La Commission Technique du RACB et le constructeur décideront de la date d'entrée en vigueur et des modalités de la nouvelle règle d'obligation.

Chaque bonbonne d'extincteur doit être protégée de façon adéquate. Ses fixations doivent être capables de résister à une décélération de 25 G.

Seules les fermetures métalliques à dégagement rapide, et avec minimum deux sangles métalliques, seront acceptées.

Les informations suivantes doivent figurer visiblement sur chaque extincteur :

- capacité
 - type de produit
 - poids ou volume du produit
 - date de vérification de l'extincteur, qui ne doit pas être plus de deux années après la date de remplissage ou après celle de la dernière vérification.
- un volant et son moyeu

Pour les VW Fun Cup biplaces uniquement: le montage d'un moyeu de volant homologué à démontage rapide type « Quick System » est autorisé.

- des rétroviseurs extérieurs gauche et droite (surface minimum 90 cm²/pièce)
- un moteur, bras et balais d'essuie-glace
- un éclairage AV et AR (conforme au code de la route)

- un feu de pluie
- l'instrumentation du tableau de bord

Pour les essais officiels et les courses, les seules mesures autorisées sont les températures d'eau et d'huile, la pression d'huile et la tension de la batterie. Sont autorisés également un chronomètre et un compteur kilométrique.

- le faisceau électrique et ses composants sont libres à condition d'être sécurisés (fusibles et/ou disjoncteurs automatiques)
- anneaux de remorquage

Les anneaux de remorquage avant et arrière sont obligatoires et doivent :

- être rigides, en acier, sans possibilité de rupture, mesurer entre 60 et 100 mm de diamètre intérieur et 5 mm d'épaisseur, ou celui fourni par SpeedWorld Factory ou Dubois SA.
- être arrondis de façon qu'ils ne coupent pas ou ne détériorent pas les sangles utilisées par les commissaires.
- être solidement fixés au châssis/structure.
- se trouver dans le contour de la carrosserie vue du dessus.
- être facilement identifiables et peints à l'avant en jaune, orange ou rouge qui contraste avec la couleur de la carrosserie. En plus, l'endroit exact des anneaux de prise en remorque doit être signalé par une flèche de couleur contrastée.
- permettre de tirer une voiture enlisée dans un bac à gravier.

3. Accessoires libres non obligatoires

- un rétroviseur intérieur
- câble d'accélérateur supplémentaire

Art. 14 - Equipement des pilotes

Le casque doit être aux normes FIA ci-dessous et porter le nom du pilote de manière bien visible sur le côté gauche.

En vue d'une généralisation obligatoire, il est vivement conseillé, lors du renouvellement du casque, de choisir un modèle compatible avec le Hans.

* FIA 8860-2004



* Snell SA 2005

* Snell SA 2000



NOT VALID AFTER 31.12.2014

* SFI 31.1A

* SFI 31.2A



NOT VALID AFTER 31.12.2013

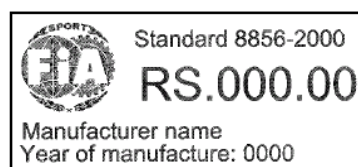
* BS6658-85 type A/FR

Tout système de communication par radio ou GSM entre le pilote et son stand est interdit.

Pendant les essais et la/les course(s), le pilote doit être revêtu d'une combinaison ignifuge conforme à la norme FIA 8856-2000 et reprenant le nom du pilote soit sur la partie haute de celle-ci, soit sur la ceinture.

Il portera en plus des sous-vêtements longs, une cagoule, des chaussettes, des chaussures et des gants répondant au design et aux paramètres de fabrication imposés par la norme FIA 8856-2000.

La liste des vêtements ignifuges homologués par la FIA (8856-2000) est reprise dans la liste technique n° 27.



En vue d'une généralisation obligatoire, le système Hans homologué suivant la norme FIA 8858-2000, en cours de validité, est vivement conseillé.

Art. 15 - 25 Heures VW Fun Cup

Un règlement technique particulier sera d'application pour les 25 Heures.

Art. 16 - Démontage

La Commission Technique peut demander le démontage ou contrôle partiel ou total d'une voiture. La demande de démontage sera faite par écrit par la Commission Technique et introduite auprès du Collège des Commissaires Sportifs pour accord.

Le démontage partiel ou total se compose :

- du moteur
- de la boîte de vitesses et du différentiel
- des éléments de suspension
- du circuit électrique et des accessoires électriques
- des pièces ou accessoires jugés nécessaires par la Commission Technique et / ou l'Organisateur de la VW Fun Cup.
- de tout véhicule ne possédant plus un ou plusieurs scellé(s) lors des vérifications techniques avant l'épreuve.

Le concurrent concerné par un démontage doit s'y soumettre et ce sans compensation financière.

Le concurrent se verra informer du lieu, de la date et de l'heure du démontage par convocation établie par le Collège des Commissaires Sportifs avec copie à la Commission Technique et à l'Organisateur de la VW Fun Cup.

Ce démontage se fera dans un délai de 72 heures maximum sauf en cas de force majeure et en accord avec toutes les parties concernées. Le Collège des Commissaires Sportifs fixera alors un nouveau délai.

Lors d'un démontage, en aucun cas, un Commissaire Technique n'est autorisé à communiquer des résultats chiffrés ou tout commentaire et ce en conformité avec le Code Sportif International / Chapitre X 145 et 146.

Le Collège des Commissaires Sportifs publiera les résultats pour chaque voiture vérifiée et, à la demande, le mettra à la disposition des autres concurrents. Ces résultats ne comprendront pas de données chiffrées particulières sauf en ce qui concerne l'analyse du carburant ou lorsque la voiture sera trouvée en infraction au Règlement Technique.

Ne seront communiquées que les valeurs ne répondant pas à la réglementation technique.

Lors d'une épreuve (qualification(s) et course(s)), la période légale de parc fermé pourra être utilisée à des fins de vérification technique.

Toute vérification technique commencée ou planifiée prolongera pour la ou les voiture(s) concernée(s) la période de parc fermé même si l'ouverture de celui-ci est autorisée pour les autres voitures.

La prolongation éventuelle de la durée de parc fermé ne modifie en rien les dispositions prévues par le Code Sportif en matière de réclamation ou d'appel.

Les concurrents doivent s'informer si leur voiture a été sélectionnée en vue de vérifications et ce dès la rentrée de celle-ci au parc fermé.

La non présence d'un mécanicien à l'entrée du parc fermé ou zone de vérification technique, dans un délai d'un quart d'heure après notification, sera considérée comme un refus de contrôle ou démontage, qui peut être pénalisé jusqu'à l'exclusion de la course ou de l'épreuve.

La / les pièce(s) non conforme(s) ne sera(ont) pas restituée(s) et restera(ont) à la disposition de la Commission Technique du RACB Sport.

Art. 17 - Interprétation

La version française du présent Règlement Technique constituera le texte définitif auquel il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Les intitulés du document sont uniquement énoncés par souci de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Technique.

Toute infraction au présent règlement entraînera la mise hors course de l'équipage.

Art. 18 - Approbation

Règlement approuvé par le RACB Sport le 03 février 2010.
Numéro visa : T01-VWFC/B10